



Problème avec les chambres de commerces & industries + des metier

Par **StormBringa**, le **10/02/2011** à **15:26**

Bonjour,
Donc voila ma problématique :
ayant l'ambition d'un projet européen pour mes activités (préparation automobile, vente en ligne de produits auto, franchise, etc...), j'ai d'abord créer la maison mère en Angleterre à Bristol pour des raisons pratiques (fournisseurs plus sérieux, paperasse et oui également pour raison fiscales... faut savoir être franc dans la vie...)
Dans les pays connexes, il y aura une succursale qui me permettrons la distribution.
Mais, en partant sans trop de moyen, j'ai eu l'occasion de démarré grâce à un ami qui m'a fait une belle offre concernant un local afin de démarré l'activité de préparateur automobile (nettoyage manuel et restauration carrosserie) avec la succursale française.
L'entreprise anglaise (la maison mère) a été créer en moins de 24h (le 9 Novembre) et le dossier pour la succursale a été déposé à la chambre du commerces et de l'industrie le 27 Novembre. Il est parti le 10 Janvier (sic...) pour la chambre des métiers mais n'est arrivé à la chambre des métiers "officiellement" que le 17 janvier... et n'ont attribué quelqu'un a ce dossier que la semaine dernière alors qu'ils ont apparemment un délai légal de 3 jours pour l'attribuer....
Donc moi, vis à vis de ca, je vais devoir rendre mon local faute d'activité vu que je n'ai pas de KBIS, les fournisseurs ne veulent pas me livrer les produits de peur d'être arnaquer, les clients pro se sauvent parce que leur compta gueule qu'il n'y a pas de Siret sur mes factures (mention "en cours") et j'en suis à plus de 10.000€ de perte sèche entre la perte d'activité, le loyer, les factures, les machines et tout le reste...
A coté de ca, je travail techniquement dans le même bâtiment que le garage de mon ami qui me loue le local (qui est aussi mon client) depuis le 15 Novembre et cela sans assurance vu qu'il ne peuvent pas m'enregistrer faute de Siret sans compté la banque... Donc si un véhicule décide de faire un court-jus chez moi, je serai entièrement de ma poche sans compter la perte d'activité du garage... le préjudice se chiffrerai au moins à 1 million d'€ entre la valeur du bâtiment, le CA du garage + les pertes annexes (salaires, fisc, etc...)
Et ses a**** viennent

seulement de se réveiller et me demande de signer certain papiers pour le greffe, des modif sur le bail commercial et d'autre conneries sans nom... mais des trucs qui vont encore prendre 1 mois de temps. A cause d'eux je dois arrêter mon activité...rnrnj'aimerais engager des poursuites !!! comment faire ?